

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAE 72 Signature de la Convention entre la Ville de Paris, la Région d'Ile-de-France, L'École Boule et le Lycée professionnel des métiers de l'ameublement (11e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention citée en objet.

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 23 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annexée.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO